



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

La santé environnementale comme fondement du système de santé

Question orale n° 1191

Texte de la question

Mme Sandrine Josso attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la pertinence de la santé environnementale dans les formations médicales et médico-sociales. Cette crise sanitaire liée à la covid-19 s'apparente à une crise écologique, dans laquelle le mode de vie a fortement fragilisé la biodiversité et donc déstabilisé l'équilibre de la cohabitation entre espèces humaine, animales et végétales. Selon l'Institut de recherche pour le développement (IRD), plus de 70 % des infections émergentes apparues entre 1980 et 2020 sont des zoonoses, c'est-à-dire des maladies infectieuses d'origine animale. Un des principaux enseignements à tirer de cette crise est une meilleure anticipation des prochaines par une transformation profonde du système de santé qui renvoie à l'approche « *One Health* ». Il est temps d'agir sur l'environnement pour préserver la santé. Les sciences de la santé environnementale semblent être une priorité. Une des propositions du rapport de Mme la députée sur l'évaluation des politiques publiques de santé environnementale vise à accorder une plus grande place à l'étude des facteurs environnementaux émergents en rendant leur étude obligatoire dans les formations. De cette manière, les professionnels de santé seront aptes à prévenir et à prendre en charge des maladies qui se sont développées en partie à cause de la dégradation de l'environnement. Elle lui demande comment faire évoluer les formations de santé vers des formations des sciences de la santé environnementale, pour que les professionnels de santé aient les connaissances nécessaires pour prévenir et soigner les maladies de demain.

Texte de la réponse

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

M. le président. La parole est à Mme Sandrine Josso, pour exposer sa question, n° 1191, relative à la santé environnementale.

Mme Sandrine Josso. La crise sanitaire liée à la covid-19 s'apparente à une crise environnementale ; notre mode de vie a fortement fragilisé la biodiversité, déstabilisant l'équilibre de la cohabitation entre les espèces humaine, animales et végétales, c'est-à-dire notre écosystème. Selon l'Institut de recherche pour le développement, l'IRD, plus de 70 % des infections émergentes apparues au cours des quarante dernières années sont des zoonoses, c'est-à-dire des maladies infectieuses d'origine animale. C'est le cas du VIH, du paludisme ou du virus Ebola, par exemple. L'un des principaux enseignements à tirer de cette crise est qu'il faudra mieux anticiper les prochaines. Cela passe par une transformation profonde de notre système de santé, qui renvoie à l'approche multidimensionnelle *One Health*, car la santé environnementale désigne l'impact de l'homme sur son environnement, faune et flore incluses, et ses conséquences sur sa propre santé et sur celle de tous les êtres vivants.

L'une des propositions de mon rapport sur l'évaluation des politiques publiques de santé environnementale consiste à accorder une plus grande place à l'étude des facteurs environnementaux ; celle-ci devient désormais une matière à part entière, à inscrire dans les formations des professionnels de santé. Ces derniers pourront ainsi assurer la prise en charge et la prévention de toutes les maladies qui se sont développées en partie à

cause de la dégradation de notre environnement. On sait ainsi qu'en France, par exemple, la pollution de l'air entraîne le décès prématuré de 48 000 personnes chaque année. Monsieur le secrétaire d'État, comment comptez-vous intégrer les enjeux de santé environnementale dans les formations des professionnels de santé ? Comment privilégier la prévention afin de réduire, à terme, le nombre de décès liés avec les maladies d'origine environnementale ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles.

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles. L'environnement et son impact sur la santé humaine sont un sujet de préoccupation majeur et grandissant pour nos concitoyens, qui mobilise pleinement les parlementaires et le Gouvernement – la publication prochaine du quatrième plan national santé environnement, le PNSE 4, par le ministère des solidarités et de la santé et par le ministère de la transition écologique, en est une preuve supplémentaire. La formation initiale et continue des professionnels de santé est l'une des priorités de ce plan, ce qui rejoint le souhait que vous avez émis. Elle est aussi un axe prioritaire du plan « ma santé 2022 », pour renforcer notre système de santé grâce à une meilleure organisation des professionnels de santé. Qu'ils soient médicaux ou paramédicaux, ces professionnels sont en effet des interlocuteurs de confiance pour nos concitoyens. Leur formation à la santé environnementale est essentielle pour garantir la bonne information des patients et une meilleure prise en charge des impacts de notre environnement sur leur santé.

La santé environnementale, qui est une thématique transversale, figure déjà en partie dans les référentiels de formation des professionnels de santé. Dans une approche opérationnelle, le PNSE 4 ambitionne de renforcer encore les dispositifs et référentiels existants pour fournir aux professionnels de santé les connaissances nécessaires à l'exercice de leur pratique, au plus près de leurs besoins. Cet enjeu sera ainsi introduit dans le référentiel de formation des aides-soignants mais aussi des aides-puéricultrices. Il conviendra également de mobiliser le service sanitaire des étudiants en santé pour former les étudiants et mener des actions d'éducation à la santé auprès des populations, en lien avec le ministère de l'enseignement supérieur. Les formations existantes, dans le domaine de la formation continue, sont peu nombreuses : elles seront valorisées et de nouvelles formations devront être proposées, au plus près des besoins, dans chaque territoire.

L'existence d'interactions fortes entre la santé humaine, la santé animale et, plus largement, celle des écosystèmes sera désormais prise en compte dans une approche « une seule santé ». Par ailleurs, en complément de la formation des professionnels de santé, le PNSE 4 prévoit des moyens renforcés pour la recherche afin de caractériser l'exposome et ses liens étroits avec notre santé, en vue d'identifier des priorités de santé publique pour les années à venir. Ces éléments que je souhaitais partager avec vous me semblent rejoindre, madame la députée, un certain nombre des préoccupations et des recommandations formulées dans votre rapport.

M. le président. La parole est à Mme Sandrine Josso.

Mme Sandrine Josso. Les PNSE ont été fortement critiqués, dans le cadre des travaux de la commission d'enquête sur l'évaluation des politiques publiques en santé environnementale, pour leur manque d'applications concrètes. Nous serons donc très vigilants sur ce point à l'occasion du PNSE 4, malheureusement très critiqué lui aussi par les personnes auditionnées.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Josso](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1191

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 janvier 2021](#)

Réponse publiée le : 13 janvier 2021, page 24

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [5 janvier 2021](#)